

Le 21 mars 2019

CAMP DE JOUR



Nous vous informons qu'il y aura un camp de jour dans la municipalité animé par l'Académie des Jeunes Sportifs. Vous devez vous inscrire à l'adresse suivante: www.academiejs.com

L'Académie des Jeunes Sportifs qui animera le camp de jour à St-Etienne aura **besoin d'animateurs**. **Pour faire une demande d'emploi**, vous devez vous inscrire au: www.facebook.com/job_opening/247200389525832/?source=share.

LOISIRS



Ce printemps, venez essayer le nouveau programme 7 Sports – Multisport jeunesse, qui est 7 sports en 7 semaines, pour les 2 à 4 ans (avec parents), 4 à 6 ans et 6 à 9 ans. Les sports à l'honneur sont : le basket, le yoga, le soccer, le kin-ball, la danse, le tennis et le baseball. Les 4 objectifs du programme sont le développement, la confiance, la découverte et le plaisir. Pas de compétition, juste du plaisir garantie! Les parents peuvent rester sur place et encourager leur enfant. Pour plus d'information : www.7sports.info. Pour les inscriptions à la saison : www.7sports.info/events/st-etienne-printemps-2019. Une journée d'essai gratuit aura lieu le dimanche 5 mai 2019 à 9h. et les cours se tiendront tous les dimanches, pour vous inscrire à la journée d'essai gratuit: www.eventbrite.ca/e/billets-essai-gratuit-multisport-jeunesse-saint-etienne-57720908792.

AVIS PUBLIC – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-219 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-213 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement remplaçant le Règlement numéro 2018-213 relatif au code d'éthique et de déontologie

des élus municipaux a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2019 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement reprend intégralement le contenu du *Règlement numéro 2018-123 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus* et propose d'y ajouter une interdiction faite à tout membre du conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité ;

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 9 avril 2019 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Le projet de règlement remplaçant le Règlement numéro 2018-213 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible au bureau de la municipalité situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

AVIS PUBLIC DÉPÔT RAPPORT FINANCIER 2018

est, par les présentes, donné par le soussigné Ginette Prud'Homme Directrice générale et secrétaire trésorière de la corporation municipale de St-Étienne-de-Beauharnois, que lors d'une séance ordinaire du conseil de cette corporation qui sera tenue le mardi 9 avril 2019 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, soit au 489 chemin St-Louis à St-Étienne-de-Beauharnois.

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière